

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 FEVRIER 2013
COMPTE RENDU**

Etaient présents : MM. ZANARDO, TRITZ, SANTAROSSA, BREVI, BARBIER, BESSEDJERARI, WEY, FILIPPI, LAFOND, BANAS, GRASSELLI, MINARY, Mmes FOGLIA, VELVELOVICH, OUABED, GUILLON, BOULANGER, DE SOUZA, BUHSING, TOURNEUR, GENDRE, VIGO-HABRAN, BONNET.

Etaient représentés : DENEFFLE

Etaient absents : MM. OLIVIER, FOURNIER. Mmes SCHILLE, TUCCONI, DE ISEPPI.

Secrétaire de séance : Mlle BUHSING.

Le maire demande au conseil municipal d'approuver le compte-rendu du 18 décembre 2012.

Il est approuvé à l'unanimité.

Il informe les membres du conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation permanente :

→ Programme pluriannuel d'entretien du Parc de Moncel et des chemins de promenade :

- lot n°1 : Parc de Moncel conclu avec ORNE SERVICES pour un montant TTC de 13 135.07 €/an,
- lot n°2 : Chemins de promenade conclu avec ORNE SERVICES pour un montant TTC de 18 532.02 €/an.

Ce marché est renouvelable 2 fois par reconduction expresse.

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le maire fait lecture aux conseillers municipaux des orientations budgétaires :

« Les perspectives budgétaires et financières de la Ville s'inscrivent dans un contexte qui décidément ne s'améliore pas. En 2009, nous avons eu pour la 1^{ère} fois une DGF en baisse, mais l'ensemble des dotations d'Etat, avec la DSR (dotation de solidarité rurale) et la DNP (dotation nationale de péréquation) continuait à évoluer faiblement. En 2011 nous avons même eu un rebond de la DGF grâce à notre progression démographique. En 2012 pour la 1^{ère} fois, nous avons eu une baisse, non pas seulement de la DGF, mais de l'ensemble des dotations d'Etat : DGF, DSR, DNP et compensations d'exonérations de taxes, ces fameuses exonérations de taxes que l'Etat accorde notamment aux entreprises, et qu'il compense donc aux collectivités, mais de plus en plus mal : autour de 450 000 € par an au milieu des années 90, 350 000 € dans les années 2000, moins de 300 000 € désormais, et il est explicitement prévu que cela s'accélère : - 13,6 % programmés pour 2013, alors que la baisse moyenne depuis 1995 est de « seulement » 2,5 % / an.

Ces compensations d'exonérations servent de variable d'ajustement de l'enveloppe normée que l'Etat attribue aux collectivités, ce qui lui permet d'afficher, en contrepartie, un taux de progression de 2,28 % de la DGF, mais qui se traduira dans la réalité par une stagnation voire une nouvelle baisse de l'ensemble de nos dotations. Cette cure d'austérité est donc désormais bel et bien inscrite dans nos futures préparations budgétaires, mettant ainsi en péril la qualité du service public et les investissements des collectivités.

Puisqu'il est de bon ton lors d'un DOB d'évoquer le contexte national, et de citer les chiffres ressassés dans les medias sur la croissance, le déficit, la dette, tous éléments qui montrent bien la supposée direction à prendre, c'est-à-dire l'austérité pour les salariés et les services publics, nous allons nous prêter à ce jeu, mais avec des données beaucoup moins répandues dans les medias ...

Commençons par le rapport Champsaur-Cotis sur la situation des finances publiques, remis à l'ancien président de la République en avril 2010, et qui dit textuellement : « En France, si les ménages étaient imposés aujourd'hui comme en 2000, l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune et les droits de successions rapporteraient 31 milliards d'euros de plus, soit 1,5 points de PIB. L'ensemble des baisses d'impôts consenties depuis 2000 ont causé 400 milliards de dettes supplémentaires, soit 20 points de PIB. »

Dans ce rapport gouvernemental, messieurs Champsaur et Cotis ne parlent que des baisses d'impôts consenties aux *ménages* les plus aisés et les plus riches, alors qu'il faudrait aussi prendre en compte les exonérations de taxes des grosses entreprises, les niches fiscales etc. Ce rapport est disponible sur Internet.

La France reste donc un pays riche, mais la saignée industrielle que nous vivons depuis 10 ans s'accélère alors que les dividendes versées aux actionnaires explosent.

Ainsi, une étude du mensuel très pondéré Alternatives économiques, démontre que depuis le milieu des années 80, le montant des dividendes versés aux actionnaires a été multiplié par 10 alors que le résultat d'exploitation était multiplié par 3 seulement. A partir de 2005, ce montant des dividendes dépasse même le montant du résultat net après impôt, ce qui signifie que ces entreprises *empruntent* pour payer les dividendes ! Cette analyse est disponible dans la revue citée, n°295.

Parallèlement, la part salariale dans la valeur ajoutée des entreprises baisse brutalement depuis 1983. Cette baisse de la part salariale n'a été consacrée ni à une baisse des prix, cela se serait vu, ni à l'investissement, qui reste aux alentours de 20 % de la VA aujourd'hui comme en 1983, ni à la recherche-développement, qui a baissé pendant ces 30 ans. Cette baisse de la part salariale a été tout simplement réinjectée dans la distribution des dividendes aux actionnaires, ce qui explique leur explosion dont on parlait tout-à-l'heure. Pas de hausse de l'investissement productif, baisse de la recherche-développement, pourquoi nos commentateurs économiques et télévisés n'en parlent-ils jamais dans leurs brillantes analyses sur le déclin industriel, pour se concentrer sur le coût des salaires, alors que c'est précisément l'élément qui a baissé en proportion dans la VA depuis 30 ans ?

La macro-économie a ceci de bien qu'elle remet à sa juste place les élucubrations et les mensonges éhontés de nos braves « experts économiques » qui se répandent à longueur d'antenne sur les privilèges exorbitants des ... cheminots, des professeurs, des artisans, des commerçants ...

La France est riche, mais la richesse créée chaque année par les Français est répartie de manière de plus en plus inégalitaire : elle se concentre à un pôle minuscule de la société, appauvrissant le reste de la population, plus ou moins selon les catégories. Inégalité croissante dans la répartition à la source, la valeur ajoutée, mais aussi depuis 10 ans dans la répartition fiscale, comme on l'a vu avec MM Champsaur et Cotis.

Derniers chiffres, qui concernent aussi la répartition fiscale : ils sont tirés d'une étude des économistes Piketty, Landais et Saez, cité aussi dans le mensuel Alternatives Economiques Hors-série n° 90 d'octobre 2011. Ils montrent que les classes populaires payent entre 40 et 47 % de prélèvements totaux (impôts sur le revenu, cotisations sociales mais aussi TVA), les classes moyennes tournent autour de 47-49 %, mais les classes aisées (10 % de la

population) voient leur imposition globale baisser, puis carrément chuter à 32 % pour les 0,001 % les plus riches, soit quelques dizaines de milliers d'individus.

On comprend qu'avec une telle répartition fiscale, on ne puisse pas décemment en demander plus aux classes populaires et moyennes, et c'est bien pourquoi nous maintiendrons encore cette année les taux des impôts communaux au même niveau. La gageure est évidemment de maintenir un bon niveau de service public avec des recettes qui évoluent peu, et même baissent sensiblement cette année.

Nous avons vu que les dotations d'Etat baissent, faiblement (moins de 3 000 €), mais pour la 1^{ère} fois de manière globale : on l'a vu, il faut bien combler le déficit créé entre autres par les cadeaux fiscaux aux plus aisés (entre autres, parce qu'une autre partie importante du déficit provient directement du renflouement des banques avec l'argent public en 2008-2009). Les droits de mutation, après une embellie en 2011, repartent à la baisse cette année, illustrant la chute des transactions immobilières en 2012, dû aux effets des politiques d'austérité : nous perdons ainsi plus de 50 000 €, passant de 192 000 à 141 000 €.

Mais la perte de recette la plus importante concerne le FDPTP, fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, qui correspond, pour simplifier, au reversement d'une partie de la TP de grosses entreprises comme la Sovab ou Arcelor-Mittal, aux communes périphériques. Entre 2011 et 2012, ce sont 313 000 € qui ont disparu. Et je parle bien de disparition, puisque personne, ni à la trésorerie, ni au ministère, ni au Conseil général n'est capable de nous dire où est passé l'argent. Ce fonds existe toujours dans la loi de finance 2013 à l'article 33, il est doté de 430 millions d'euros, mais aucune notification ne nous est parvenue, aucun versement, pas plus que dans le reste de la Meurthe-et-Moselle. Reste à espérer que cette « disparition » n'est que momentanée, qu'elle n'est pas due à un nouveau mode de calcul qui nous en exclurait, et qu'elle n'est qu'une des nombreuses conséquences de la RGPP et la désorganisation des services de l'Etat qu'elle a provoquée. Je viens d'envoyer un courrier au Préfet mais aussi au député Christian Eckert, rapporteur général de la commission des finances, pour avoir des explications.

En tout état de cause, cette somme importante manque au compte administratif 2012, et vous ne serez donc pas surpris de voir les recettes de gestion baisser de ... 300 000 €.

Dénoncer le discours dominant sur la soi-disant gabegie des collectivités locales, ne signifie pas que nous laissons dériver les dépenses. Dès 2001, nous avons maîtrisé de manière effective et rigoureuse nos dépenses. Cette année nos charges générales augmentent de 3,6 %, nos dépenses de personnel de 0,9 %, et l'ensemble de nos dépenses de fonctionnement courant de 1,8 %. Plus important : 1,8 %, c'est exactement le taux d'évolution de nos dépenses de fonctionnement courant hors intérêts de la dette depuis 2006, date des derniers transferts à la CCJ (afin de comparer ce qui est comparable). Nous voyons que cette maîtrise des dépenses est pérenne sur le moyen terme.

En réalité, la différence entre certains donneurs de leçons et nous, c'est que la maîtrise des dépenses signifie pour les libéraux, de sabrer les services publics et de jeter les dépouilles au secteur privé. Dans la continuité des secteurs des télécoms, des transports, de l'énergie, et même bancaire (une partie des banques était bel et bien publique dans les années 80). Pour nous, la maîtrise des dépenses signifie de maintenir un bon niveau de service public au meilleur coût, un coût qui soit supportable pour les contribuables

Les services publics locaux constituent un des remparts à cette marchandisation de la société. Ainsi, pour 90 ou 95 % de la population, les services publics sont le moyen de vivre dignement dans la société, d'avoir accès à des services qui, privés, seraient hors de prix.

Ainsi, nos choix de gestion et d'investissements sont tournés vers cet objectif : après une période de renforcement de ces services, nous sommes entrés dans une période de consolidation de ces acquis. Le coût du service public de lecture (la bibliothèque) est passé

de 121 000 € en 2002 à 180 000 en 2012. Le service jeunesse est passé de 160 000 € en 2003-2004 à 280 000 en 2008. L'école de musique est passée de 330 000 € en 2002 à 400 000 en 2012, les subventions aux associations, qui participent aussi au service public, sont passées de 102 000 € en 2000 à 171 000 dès 2001, les espaces verts et notamment la floriculture ont été renforcés, mais aussi le balayage et l'entretien de la voirie en général, pour une ville plus belle et agréable à vivre pour le plus grand nombre.

Ces augmentations ne sont pas dues à des « dérapages » de la part d'une municipalité qui n'aurait pas su gérer le budget, mais bien à des décisions politiques : développement de la lecture, développement de l'accès à internet et aux multimédias avec embauche au service jeunesse, intégration de l'Imera à l'école de musique, etc. Nous avons ainsi atteint un bon niveau de service public qu'il s'agit de maintenir tout en contenant les coûts. Un service toutefois nécessitera un renforcement, c'est évidemment la médiathèque, qui ouvrira bientôt ses portes, avec des acquisitions plus nombreuses et plus diversifiées, pour un coût annuel qui est d'ores-et-déjà passé de 15 000 à 33 000 € par an, mais aussi avec un effectif augmenté.

Ce qui me permet d'évoquer la politique municipale en matière d'embauche : d'abord, il est clair que nous n'hésitons pas à utiliser les services de personnes en contrats aidés, remboursés en partie par l'Etat, car dans la mesure où cet Etat n'hésite pas à nous pressurer, il serait de mauvaise politique de ne pas essayer de récupérer un peu de notre argent. Mais nous le faisons pour des remplacements de personnes en congé-maladie, ou pour des besoins ponctuels, saisonniers ou autres. Notre politique n'est pas de maintenir des personnes en situation précaire pendant toute une carrière. Je considère qu'un service public de qualité ne peut être rendu que par des personnels stables, n'ayant pas la peur du lendemain comme unique horizon, et Jarny figure ainsi parmi les villes ayant le plus fort taux de titulaires parmi ses personnels, au-delà de 80 %. Ce nombre est stable depuis 2001 et il le restera, pour autant que la fonction publique ne soit pas démantelée. Enfin, un certain nombre de ceux qui sont passés en contrats aidés, au vu de leurs compétences, ont par la suite été titularisés, à l'occasion de la création de postes nouveaux ou de départs en retraite. Nous maintiendrons cette politique, en maintenant là aussi les coûts : la prospective permet une augmentation annuelle raisonnable de 3 %.

Tous les ans, j'introduis la partie « investissement », en disant que notre autofinancement est à un plus ou moins bon niveau suivant les années, mais en général ce niveau est dans les hauteurs des ratios habituels. Cette année, je suis dans l'impossibilité de vous dire quoi que ce soit sur ce niveau d'autofinancement, qui dépend étroitement des 313 000 € de FDPTP qui manquent à l'appel. Disons que si ce manque est confirmé, nous passerions d'une épargne de gestion (les recettes moins les dépenses de fonctionnement, hors intérêts de dette), de 1 700 000 à 1 400 000 €, et plus grave, notre épargne disponible (une fois le capital de notre dette payé), passerait de 670 000 (notre moyenne habituelle) à 360 000 €, presque moitié moins. Et je ne veux même pas imaginer que cette perte serait définitive, car cela bouleverserait complètement nos possibilités d'investissement futures.

Je vais donc, faute de mieux, me placer dans l'optique où il ne s'agit que d'un regrettable oubli de l'Etat, et que nous récupérerons cette somme en 2013.

2013 verra donc la fin des chantiers de la médiathèque et des cités du Grand Breuil, et le début des travaux de création d'une salle socio-culturelle et d'un champ de foire sur le carreau de mine de Droitaumont, projet estimé à 2,5 millions et qui devrait être finalisé en 2014.

L'entretien du patrimoine mobilise toujours une part importante du budget, avec la poursuite de la réhabilitation du château de Moncel et notamment sa façade, la poursuite du plan de rénovation des écoles, mais aussi des travaux dans les bâtiments sportifs.

Les travaux liés au handicap vont s'intensifier sur les 3 ans qui viennent, afin d'être définitivement aux normes d'ici 2015.

Des aménagements paysagers sont prévus, un petit square entre la place Génot et l'église, ainsi qu'un chemin piétonnier le long de la ferme du Breuillot afin de relier Jarny et Doncourt.

Enfin, l'accent sera mis massivement cette année sur la voirie, fortement dégradée par les derniers hivers.

L'année 2012 a été bouclée sans avoir besoin de recourir à l'emprunt prévu, qui sera donc mobilisé cette année mais à moindre niveau : la ville de Jarny est actuellement dans une phase de désendettement.

Il m'a semblé nécessaire dans ce dernier débat d'orientation budgétaire du mandat, que nous ayons conscience des résultats des politiques d'austérité, notamment sur les collectivités.

Le changement, en matière fiscale, cela doit être maintenant qu'il doit s'effectuer, sans attendre. C'est une nécessité. »

Il ajoute : « Le gouvernement a annoncé qu'il allait supprimer plus d'un milliard d'euros de dotations accordées aux collectivités afin de combler le financement du « crédit impôt compétitivité ». C'est une catastrophe ! »

Intervention d'Alain Grasselli :

« Au-delà des éléments d'analyse prospective, le maire a dressé dans sa note de présentation très étoffée, un rappel historique sur la situation des finances publiques de l'Etat et ses origines, ainsi que la répartition fiscale en France. Nous partageons largement ce constat et, effectivement, il n'est pas inutile de rappeler parfois les chiffres qui permettent de lutter contre les idées reçues.

Nous pensons d'une manière générale que le fil conducteur de l'action gouvernementale doit être la justice, déclinée dans tous les domaines : la justice fiscale fait donc partie des objectifs à atteindre.

Nous voudrions aussi rappeler que l'impact des investissements des collectivités locales sur la dynamique économique nationale est important, particulièrement en termes d'activité et d'emploi dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Il faut savoir que pour chaque milliard d'euros d'investissement dont la mise en œuvre est ajournée, ce sont 7 500 emplois dans les PME du secteur qui sont menacés ou supprimés. »

Il précise qu'en ce qui concerne la somme de 313 000 € évoquée par le maire, le député Christian Eckert a pu apporter des éléments d'information : « cet argent existe, il s'agit d'un loupé de l'Etat en 2012. Ce fond sera bel et bien versé en 2013 mais pour 2012, il faudra trouver le moyen juridique de réparer cette erreur. Christian Eckert travaille à cette tâche. »

Intervention de Christian Minary :

« Le maire est parfaitement fondé à livrer son analyse de la situation générale des collectivités locales puisque celle-ci a une incidence directe sur la fiscalité et sur les services rendus aux citoyens. Nous venons d'apprendre ce jour qu'était confirmé le doublement des réductions des dotations aux collectivités locales pour les années 2014 et 2015. C'est André Laignel, président du Comité des finances locales (CFL), qui a annoncé que la perte cumulée sur ces deux années serait de 4,5 milliards d'euros par rapport à 2013. La raison de cette coupe claire ? Rechercher 10 milliards d'économies pour financer le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) destiné à aider les entreprises à conquérir des marchés, et dont

l'efficacité se traduit dans l'immédiat par l'avalanche de plans sociaux. On se souvient de la proposition n° 54 du candidat François Hollande : « *Un pacte de confiance et de solidarité sera conclu entre l'État et les collectivités locales garantissant le niveau des dotations à leur niveau actuel.* »

Entre-temps, il est vrai, le candidat devenu président a inscrit l'austérité dans le marbre en signant le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) du précédent président au nom d'un pacte de croissance de 120 milliards dont nul ne voit la trace.

Et tous les jours, nous devons donc subir le harcèlement médiatique visant à nous convaincre qu'il n'est point de salut en dehors de réductions drastiques de tous les budgets. L'un des plus ardents promoteurs de cette campagne est le président de la Cour des comptes, Didier Migaud, qui vient aujourd'hui encore d'évoquer une catastrophe imminente si nous ne nous décidons pas à « faire mieux avec moins. ».

Concernant la disparition des 313 000 € du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, on ne peut que partager l'inquiétude et l'indignation du maire et appeler avec lui à combattre pour que cette somme nous soit rendue. En passant, cette affaire nous rappelle que la commune de Batilly n'a toujours reçu qu'une infime partie de la taxe professionnelle (3,75 %) versée par la SOVAB, d'où l'écrêtement dont profitent les communes voisines et les 313 000 € qui devraient nous revenir. On se souvient pourtant des propos tenus par certains dans la presse à l'époque où se discutaient des projets de regroupements intercommunaux intégrant de force la commune de Batilly, décrite comme assise sur un tas d'or sur lequel elle veillait jalousement.

Dans la situation présente, établir un budget devient chaque année un exercice plus périlleux. On ne peut donc qu'approuver la volonté de maintenir les taux d'imposition (bien que, avec l'augmentation des bases, la somme payée par les contribuables sera au final supérieure à celle de 2012) et les investissements. Pour un certain nombre, il s'agit de prolongements de projets déjà entamés, comme la médiathèque. Il faudra, au vu du compte administratif, analyser la proportion des restes à réaliser et la raison pour laquelle l'emprunt prévu de 2,2 millions n'a pas été nécessaire. Nous avons entendu ce soir une déclaration de principes, nous en verrons la traduction pratique en commission des finances. »

Olivier Tritz prend à son tour la parole. Il déclare : « L'information donnée par Alain Grasselli au sujet des 313 000 € - si elle est exacte – est dramatique. On fait comme si l'année 2012 n'existait pas. D'après Alain Grasselli, cette somme est donc perdue pour des raisons juridiques. C'est scandaleux si cela se passe de cette manière. En totalité ce sont plus de 2 800 000 € qui ont disparu. Ce fond dit des communes concernées – réparti entre les communes dont plus de 10 habitants travaillent à SOVAB – était traité jusqu'en 2011 par le département. Et tout se passait bien. En 2013, l'Etat gère le fonds et les sommes versées aux communes disparaissent ! »

Le maire poursuit : « On ne se laissera pas faire. On attaquera l'Etat s'il le faut. Car c'est la loi et l'Etat ne peut pas se placer au dessus de la loi.

Aujourd'hui le secteur automobile est en crise, l'immobilier, l'agriculture, la sidérurgie,... car l'Union Européenne est en train de tuer l'économie sur notre continent.

La situation est dramatique au niveau européen. Alors qu'aux Etats-Unis, ils relancent la mécanique, en Europe, ils nous étranglent ! »

Le maire cite les résultats d'une commission d'enquête sénatoriale sur l'évasion fiscale : « 50 milliards d'euros par an d'impôts sur le revenu pour la France. Au niveau européen, c'est 1 000 milliards d'euros d'évasion fiscale.

Bientôt, si cela continue comme cela, les services liés aux écoles et aux crèches seront transférés aux privés. Et ces services seront alors plus chers.

Nous, nous faisons le choix de développer nos services tels que l'école de musique, le service jeunesse, la médiathèque.

Prenons l'exemple de la piscine. Elle accuse un déficit social de 432 000 euros pour l'année 2012. Si ce service avait été délégué au privé, ce déficit n'existerait pas mais les tarifs d'entrée de l'aquapôle seraient différents. »

En référence à l'actualité, Joseph Wey ajoute: « Depuis des années, la production agricole locale est dénigrée. Tout était sûr et moins cher ailleurs. On voit le résultat aujourd'hui... »

2. VERSEMENT D'ACOMPTES DE SUBVENTION :

Véronique Tourneur demande au conseil d'accepter le versement d'acomptes de subventions, suite à la demande de présidents d'associations pour assurer la fluidité de leur trésorerie, comme suit :

- La Compagnie du Jarnisy : 4 500 €
- comité de jumelage : 6 630 €
- CALC : 2 400 €

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

Rachel Foglia précise que le Théâtre du Jarnisy est devenu La Compagnie du Jarnisy dans le cadre de la modification de ses statuts en juin dernier. Il s'agit désormais d'une association.

3. VERSEMENT DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Véronique Tourneur propose d'accorder une subvention exceptionnelle pour Les Jeunes Sapeurs Pompiers d'un montant de 500 € dans le cadre du 32^{ème} cross régional le samedi 9 mars 2013 au domaine de Moncel.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

4. DEMANDE DE SUBVENTION – MAISON DE L'ENVIRONNEMENT

Patrick Brévi rappelle que dans le cadre de la 2^{ème} tranche de l'aménagement de la Maison de l'environnement des travaux de mise en conformité électrique et de ravalement de façade seront effectués pour un coût estimé à 124 257 € H.T.

Il précise que le Conseil Régional de Lorraine peut accorder une subvention au titre du Contrat d'appui au développement des territoires à hauteur de 62 129 euros.

Il propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

5. DOTATION D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2013 VERSEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JARNISY A LA VILLE :

Le Maire demande au conseil municipal de valider la dotation d'attribution de compensation versée pour l'année 2013 par la CCJ à la Ville. Cette dotation s'élève à 1 381 416,14 €, correspondant au montant de la taxe professionnelle 2002, de laquelle est défalqué le montant des équipements culturels, du contingent incendie, du Centre de Loisirs sans Hébergement, de l'action sociale et de la gestion des livres du lycée.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

6. Destination des coupes 3, 9 et 10 du Bois de Droitaumont pour l'exercice 2012-2013

Serge Santarossa demande au Conseil Municipal de décider de la destination des coupes 3, 9 et 10 du Bois de Droitaumont pour l'exercice 2012-2013.

Il propose au Conseil Municipal :

- de délivrer aux affouagistes les houppiers, taillis et petites futaies,
- de désigner trois garants, sous la responsabilité desquels les houppiers, petites futaies et taillis sont délivrés aux affouagistes : messieurs BANNIER Claude, SZYMANSKI Joseph et SANTAROSSA Serge.
- de fixer la taxe d'affouage à 6,86 € du stère TTC.
- de fixer les délais d'exploitation pour les affouagistes comme suit :
 - abattage : 1^{er} avril 2013
 - enlèvement des produits au 30 septembre 2013
 - de préciser que faute par les affouagistes d'avoir enlevé tout ou partie de leur lot avant l'expiration du délai d'enlèvement, ils seront considérés comme y ayant renoncé. La vente sera poursuivie au profit de la commune.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

7. Acquisition des parcelles cadastrées section AI n° 76, 77, 80, 81, 82, 88, 210 et 211 à EPFL

Olivier Tritz explique : « Par délibération du 20 juin 2007 le Conseil Municipal a accepté l'acquisition des parcelles cadastrées section AI n° 76, 77, 80, 81, 82, 88, 210 et 211 à EPFL afin de permettre la réalisation d'un sentier de promenade, sur ces parcelles, le long du ruisseau des Rouaux. Le prix fixé par l'estimation des domaines et validé par le Conseil Municipal était de 20 842, 17 €.

Cependant la parcelle AI 88 n'avait pas été prise en compte dans l'estimation des services fiscaux commandée par EPFL.

Une nouvelle demande d'estimation a été demandée, mais postérieurement à la révision du Plan Local d'Urbanisme, qui a classé une partie de ces terrains, auparavant en zone NAY, en zone N (naturelle). En conséquence le prix global de toutes ces parcelles est désormais estimé à 9 200 € hors droits et taxes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'annuler la délibération du 20 juin 2007 et d'accepter cette acquisition au prix de 9 200 € hors droits et taxes. »

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

8. Cession d'un logement F4 du 47 rue Clément Humbert à Mme Christiane PRYSBYL

Denise Boulanger indique : « Mme C. Prysbyl, demeurant au 63 avenue de Saurupt à Villers-les-Nancy s'est portée acquéreur du logement F4 lot 2 ainsi que du garage lot 10 et de la cave n°3 lot 8 du 47 rue Clément Humbert, au prix de 80 000 € (conformément à l'estimation des services fiscaux).

Mme Prysbyl doit auparavant finaliser la cession de son appartement actuel afin d'obtenir un prêt bancaire. Elle sollicite donc la conclusion d'une promesse de vente avec la Ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter la cession à l'amiable des biens susvisés, au prix de 80 000 € hors droits et taxes et d'accepter la conclusion au préalable d'une promesse de vente. Les conditions de réalisation de la vente seront la cession préalable de l'appartement de Mme Prysbyl situé à Villers-lès-Nancy et l'obtention d'un prêt bancaire pour l'acquisition du logement du 47 rue Clément Humbert. »

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 23 voix Pour et 1 voix Contre.

9. ATTRIBUTION DE PRIMES DE RAVALEMENT DE FACADES

Le maire propose au conseil municipal d'accepter le versement des primes de ravalement de façades conformément au tableau joint à la note de synthèse. Le montant des travaux s'élève à 16 719.82 € pour un montant de primes de 3 598.65 €. Les 3 dossiers ont reçu un avis favorable de la commission réunie le 30 janvier 2013.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

10. APPROBATION DU REGLEMENT DU CONCOURS « UN JARDIN DANS MON ECOLE »

Fatma Zohra Ouabed informe le conseil municipal que la Ville de Jarny souhaite créer le concours « Un jardin dans mon école » à destination des écoles maternelles et élémentaires de Jarny.

Elle précise que le règlement avait déjà été approuvé mais que le partenaire a changé. Par conséquent elle propose d'approuver le règlement suivant :

Article 1 - Objectif

Le but général de l'opération est la réalisation par les élèves et leurs enseignants, de jardins potagers naturels respectant l'environnement.

Ce projet encourage la création de partenariat entre écoles, parents et comités de quartier, autour d'un projet visant à développer la participation d'élèves, d'enseignants et de bénévoles. Il vise également au développement chez les élèves d'une citoyenneté active, et, d'une meilleure compréhension et prise en compte de la nature.

Article 2 – Conditions de participation

Sont concernés par le concours, les élèves des écoles maternelles et élémentaires de la commune de Jarny.

Article 3 – Composition des catégories

Le concours « Un jardin dans mon école » se décompose en deux catégories :

- 1^{ère} catégorie : Ecole Maternelle.
- 2^{ème} catégorie : Ecole Elémentaire.

Article 4 – Dotation et suivi

Les classes participantes seront dotées :

- D'un kit pédagogique nécessaire à l'opération ;
- De conseils pour le projet de jardin ;
- L'évaluation des projets et remises de récompenses.

Article 5 – Composition du jury

Le jury est placé sous la présidence du Maire ou d'un Adjoint délégué.

Il est composé d'élus municipaux, d'une personne du service scolaire, espaces verts et environnement.

Article 6 – Notation

Le jury notera la réalisation du jardin potager naturel.

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants :

- La diversité des espèces
- La qualité et l'entretien des plantes (aspect général)
- L'harmonie des couleurs, des volumes...
- La qualité de l'environnement et du Développement Durable (gestion de l'eau, propreté, compostage...)

Une note sur 20 est attribuée à chaque candidat.

Article 7 – Attribution des prix

Les trois premiers lauréats de chaque catégorie seront récompensés par un bon d'achat.

Les autres lauréats recevront un prix d'encouragement.

Le jury se réserve le droit de « déclasser » les réalisations qui ne respectent pas le cahier des charges.

Article 8 – Valeur et nature des prix

Pour chacune des deux catégories, trois prix seront attribués :

- 1^{er} prix d'une valeur de 200€.
- 2^{ème} prix d'une valeur de 100€.
- 3^{ème} prix d'une valeur de 75€.

Les autres lauréats recevront un lot d'encouragement d'une valeur de 50€.

Chaque bon d'achat sera utilisé pour du matériel de jardinage et/ou pédagogique.

Article 9 – Engagement des établissements scolaires

- Les écoles participant à l'opération s'engagent à respecter le cahier des charges «Un jardin dans mon école »

- A restituer le kit pédagogique en cas de non présentation du jardin.

- A ne pas faire appel aux services techniques de la Ville pour la réalisation du jardin.

Article 10 – Engagement des établissements scolaires

L'inscription au concours entraîne, de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prise par le jury.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

11. PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE

Hervé Barbier informe le Conseil municipal qu'en application des articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 août 1988, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle a décidé de réactualiser le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Il explique : « Le PDIPR est un outil du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle de mise en valeur et de promotion des itinéraires de randonnée qui permet d'inscrire des chemins ruraux et voies communales afin d'en assurer la conservation.

La présente délibération du Conseil municipal annule et remplace les décisions prises antérieurement et relatives au PDIPR.

Conformément aux articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et à la circulaire du 30 août 1988, et après avoir pris connaissance de la carte annexée à la présente délibération représentant le tracé des itinéraires existants sur le territoire de la commune et proposés au projet de plan, il est demandé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis simple favorable, sur l'ensemble du tracé du PDIPR de Meurthe-et-Moselle ;
- d'émettre un avis conforme favorable, concernant l'inscription des chemins ruraux suivants :

Tronçon	Statut	Dénomination locale	Section
8436	CHEMIN RURAL	DE JARNY À BRUVILLE	AS
8770	CHEMIN RURAL	DIT DE JARNY À BRUVILLE	AS
10883	CHEMIN RURAL	DIT DE LA HAIE BEAUCHAMP	AX
13220	CHEMIN RURAL	DIT DE VILLE-SUR-YRON À DROITAUMONT	X1
2153	CHEMIN RURAL	DIT DE VILLE-SUR-YRON À DROITAUMONT	YA

- d'autoriser le Maire à signer la convention de passage et de s'engager :

- à conserver aux chemins ruraux et parcelles communales inscrits au P.D.I.P.R. leur caractère public, ouvert et entretenu ;
- à empêcher l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures ;
- à ne pas aliéner totalité ou partie des chemins ruraux définis ci-dessus ;
- à maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés et en accord avec le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle ;
- à autoriser le balisage et la mise en place de panneaux nécessaires à la pratique de la randonnée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de promenade et de randonnée ;
- à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration ;
- à informer le Conseil général de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits ;
- à entretenir ou à faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public. »

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

12. BILAN DE L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Catherine Guillon effectue une présentation du bilan de l'aide sociale facultative pour l'exercice 2012.

Elle indique dans un premier temps que l'aide sociale facultative constitue un complément aux dispositifs légaux et réglementaires et qu'elle n'intervient que lorsque ceux-ci ont été levés.

Elle rappelle les conditions d'accès à ces aides et les différentes aides qui existent.

Elle souligne les points suivants :

- une augmentation de 40 % des aides versées a été constatée entre l'année 2011 et l'année 2012.
- Ces aides visent principalement des femmes seules et des couples bénéficiaires du RSA mais également des salariés dont les ressources sont trop élevées pour prétendre à des aides de droit commun mais trop faibles pour régler de grosses factures.
- L'augmentation des demandes liées au transport à la demande. En 2012, des navettes ont été mises en place vers les bureaux de vote.

Elle conclut : « L'ensemble des postes de dépenses est en augmentation progressive. Il est donc indispensable de maintenir voire même d'augmenter le budget de l'aide sociale facultative. »

Le maire constate : « On voit bien là, tous les dégâts de la politique d'austérité et de la crise financière. »

13. RYTHMES SCOLAIRES

Le maire rappelle que Christian Minary a transmis une proposition de motion sur les rythmes scolaires qui a été modifiée. Cette dernière a été transmise aux responsables de groupes pour avis.

Il laisse la parole à Fatma Zohra Ouabed.

Madame Ouabed expose la position de la majorité :

« La discussion sur les rythmes scolaires est directement liée au projet de loi sur l'école présenté au Conseil des Ministres, le 23 janvier dernier. Ce projet présente des avancées mais n'est pas à la hauteur du principal défi à relever : lutter efficacement contre l'échec scolaire qui touche particulièrement les milieux modestes, parvenir à la réussite pour tous en partant du « tous capables ».

Du côté des « bougés » favorables : priorité au primaire, rôle renforcé de la maternelle et scolarisation à partir de 2 ans en ZEP, réaffirmation du collège unique, création de 60 000 postes d'enseignants avec formation initiale et continue... sont des dispositions en rupture avec l'ère Sarkozy, et doivent s'inscrire dans une perspective de renforcement du service public d'Education Nationale et du statut des personnels enseignants.

D'autres mesures restent malheureusement en continuité avec l'ère précédente : le projet de loi continue au fond à porter une conception utilitariste et compatissante de l'école, qui revient à dévaloriser les capacités des élèves de condition modeste et à les cantonner à des parcours scolaires correspondants.

Ainsi le « socle commun » minimum « de connaissances et de compétences » installé par la droite et qui traduit cette conception ne disparaît pas. Il est seulement remplacé par « le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ». On parle dans le projet de loi de « favoriser » la réussite scolaire, et non de « la réussite de tous » ce qui marquerait une autre ambition, la lutte résolue contre les inégalités sociales et contre l'échec scolaire, une école formant avant tout des citoyens.

La réforme entérine la disparition des Rased, suggérant à nouveau que les Projets Educatifs Locaux se fixent l'objectif de remédier au décrochage scolaire. Il est nécessaire au contraire de s'engager résolument dans le rétablissement des Rased.

La formation des enseignants est, quant à elle, essentielle pour rétablir le plus rapidement les postes supprimés par la droite. Nous prenons acte positivement de la création des Ecoles supérieures du professorat et des métiers de l'éducation : mais nous considérons qu'il est possible d'améliorer le projet de loi en permettant des recrutements plus précoces au sein de ces parcours de formation. Cette mesure, si elle s'accompagne d'un véritable cursus, facilitera la possibilité pour les jeunes issus des milieux populaires d'accéder à une carrière d'enseignement.

D'autres dispositions du projet de loi sont négatives et mettent en cause la dimension nationale du service public de l'éducation, dans le droit fil du projet actuel d'acte 3 de la décentralisation qui va être soumis parallèlement au débat parlementaire.

C'est le cas du pilotage par les régions de l'orientation et des Centres d'Information et d'Orientation (CIO), ainsi que de la maîtrise de la carte des formations professionnelles initiales. Cela introduirait un recul de la dimension nationale de la formation des élèves au profit d'une réponse aux besoins exclusifs du territoire régional.

La même logique de désengagement de l'Etat, garant de l'accès de tous les enfants à un enseignement à la hauteur, prévaut avec la réforme des rythmes scolaires.

En effet, s'il est indispensable et largement attendu par la communauté scolaire de redonner des heures d'enseignement à l'école primaire, force est de constater que la modification annoncée n'en est pas une, puisque le nombre d'heures d'enseignement assurées par les maîtres demeure le même, à 24 heures par semaine, avec une autre répartition (sur 9 demi-journées au lieu de 8). En réalité, ce temps augmente uniquement avec... l'augmentation du « périscolaire ».

N'y-a-t-il pas là la recherche d'un nouveau partage des responsabilités entre l'Etat et les collectivités territoriales, le premier se dessaisissant de ses obligations et cherchant à obtenir des collectivités une implication plus grande, ainsi qu'un engagement des associations, ce qui laisse présager une « école à la carte », des inégalités accrues entre les territoires en terme de volume et de qualité d'enseignement ?

Et n'est-ce pas dans le même esprit que le projet de loi Peillon, s'il affirme par exemple l'importance de l'éducation artistique et culturelle, laisse dans le flou la part dévolue au scolaire et périscolaire dans ces domaines ? L'obligation de créer ou de contractualiser à nouveau les Projets Educatifs Locaux interroge sur les contenus qui seront désormais demandés aux communes. L'action périscolaire construite dans les communes et les écoles ne peut être détournée pour régler les emplois du temps de l'après-midi à la place de l'institution scolaire.

Si l'éducation de l'enfant ne se réduit certes pas aux apprentissages scolaires, les communes et le milieu associatif jouent un rôle important et positif aux côtés de l'Education Nationale. L'école doit rester l'institution qui a la fonction sociale de transmettre des savoirs universels et à égalité sur tout le territoire national.

Et nous tenons à rappeler avec force que la lutte contre l'échec scolaire, si cruciale aujourd'hui, n'est efficace que si elle s'opère dans le temps scolaire.

Les décisions sur les rythmes scolaires prises à la va-vite et sans réelle concertation approfondie, et en dernier ressort par les directeurs académiques, suscitent légitimement un mécontentement du personnel enseignant et éducatif. Il suffit de voir le nombre de grévistes hier tant à Jarny qu'au niveau national et le nombre d'élus mécontents tant sur le fond que sur les conditions de mise en œuvre de ce décret, qui a été rejeté le 9 janvier 2013 par le Conseil supérieur de l'Education, qui regroupe syndicats d'enseignants, fédérations de parents d'élèves et collectivités locales. Ce texte n'a recueilli que 5 voix favorables sur 72. Face à un tel désaveu, s'obstiner est plus qu'une erreur, c'est une faute.

De plus, la réorganisation représente une facture « salée » pour les communes. Nombre d'entre-elles sont confrontées à des problèmes inextricables de personnels et de financement. A Jarny, c'est ainsi 63 animateurs à trouver. L'annonce d'une aide non pérenne pour accompagner le passage de 4 jours à 4 jours ½, uniquement en direction des communes qui se lanceront en 2013, est une disposition illusoire et discriminatoire. Et que dire des délais impartis pour effectuer cette charge si lourde de réorganisation pour les communes ?

Le recours évoqué par le Gouvernement qui pourrait se défausser, pour les compensations financières volontaires aux communes, sur la Caisse d'Allocations Familiales ne peut être une solution. Quand on voit déjà aujourd'hui comment les CAF se retirent progressivement de certains engagements financiers, on peut deviner que demain ce qui sera donné d'une main pour les rythmes scolaires sera retiré sur d'autres actions.

Les conséquences négatives de ces choix d'austérité ne tardent pas à survenir : le Gouvernement prépare un décret abaissant le taux d'encadrement des enfants pour les activités périscolaires, dans le souci, dit-il, d'alléger la charge importante des communes confrontées à la réorganisation. Ainsi, au lieu de consacrer les moyens nécessaires, il fait le choix d'un environnement éducatif au rabais, des conditions de travail plus difficiles pour les animateurs.

Le fait que les 45 minutes du temps délaissé par l'Etat dans l'après-midi fasse l'objet d'hésitation entre le caractère obligatoire ou optionnel pour les communes n'est pas pour nous rassurer.

C'est sur la voie inverse qu'il faut s'engager : une réflexion sur les rythmes intégrant une réelle amélioration du temps scolaire des enfants, des moyens accrus pour les collectivités et pour l'Education Nationale dans des rôles et des missions clairement redéfinis permettant des coopérations et un co-pilotage efficaces.

Et il faut du temps de concertation et de mise en place... Les communes qui consacrent en effet une part importante de leur action en mobilisation du personnel dans le domaine de l'école (ATSEM, agents de services, personnels d'animation). Et on sait combien l'engagement de notre municipalité est déjà important dans ce domaine. Les communes dont Jarny, ne peuvent être prises en otage de décisions précipitées et unilatérales.

Pour rompre avec des années de démantèlement de l'école publique par la droite, l'heure est bien à la mobilisation de toutes et tous pour le développement de l'Ecole de l'égalité, laïque et gratuite.

C'est pourquoi, nous appelons parents, enseignants, partenaires de l'éducation, élus à investir en grand ce débat indispensable sur l'Ecole de la République, à affirmer leur exigence de justice et de réussite pour les enfants et les jeunes.

Les acteurs de ce débat pourront compter sur la majorité municipale pour soutenir leurs exigences et leurs idées. »

Fatma Zohra Ouabed fait lecture de la motion proposée :

« Le conseil municipal de Jarny, après avoir été informé et avoir débattu du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, se prononce pour l'abandon de ce décret car :

- il constitue un désengagement de l'Etat : l'organisation et le financement de trois heures qui relevaient de l'Education Nationale seraient désormais transférés aux communes ou intercommunalités ;

- il crée à travers ce volant de trois heures une inégalité entre les élèves selon le territoire où il sont scolarisés et la richesse de la collectivité locale concernée et ainsi remet en cause le principe fondamental de gratuité de l'école.

Dans l'immédiat, le conseil municipal décide de ne pas mettre en application ce décret à la rentrée 2013 :

- l'action périscolaire construite dans les communes et les écoles ne peut être détournée pour régler les emplois du temps de l'après-midi à la place de l'institution scolaire ;
- cette réorganisation imposée nous crée des problèmes importants de personnels et de financements ;
- la C.C.J. va lancer son service périscolaire à la rentrée : nous devons déjà laisser ce nouveau dispositif se mettre en place.

Sans prendre position sur la question globale des meilleurs rythmes scolaires qui nécessite un dialogue avec tous les intéressés, le conseil municipal demande que soient abrogées les dispositions prises par le précédent Gouvernement.

Le conseil municipal demande donc :

- le retour à une semaine de 27 heures d'enseignement,
- le rétablissement des postes de RASED.

Cette position sera transmise aux représentants des parents d'élèves et des enseignants. »

Christian Minary déclare : « Le décret Peillon entérine et aggrave la réforme Darcos-Sarkozy de 2008. Les 3 heures de cours supprimées ne sont pas rétablies, pire elles ne sont plus du ressort de l'État qui les confie maintenant aux communes. Que vont faire les élèves pendant ce temps, dans la plupart des cas entre 15 h 45 et 16 h 30 ? Le décret se contente d'ajouter une demi-journée. Pour le reste, que les élus se débrouillent avec le périscolaire !

En toute logique les déclarations officielles expliquant le décret affirment clairement que les 3 heures, comme c'est le cas de toute activité périscolaire, ne sont pas obligatoires et qu'elles peuvent ne pas être gratuites. On a donc glissé de l'enseignement aux activités périscolaires, semant dans les esprits une confusion qui sera sans nul doute utilisée à l'avenir pour justifier tous les désengagements de l'État. C'est ainsi que, par un malencontreux hasard, l'annonce dans le bulletin de la CCJ publié dernièrement de la mise en œuvre (décidée avant l'introduction de la réforme et sans lien avec cette dernière) du périscolaire en 2013, facultatif et payant comme tout service périscolaire, a pu être assimilé par des lecteurs pressés à l'application du décret.

Beaucoup de nos concitoyens s'interrogent sur le pourquoi d'un décret qui soulève tant de mécontentement et sur l'entêtement du ministre. La réponse est à trouver dans le fait qu'il prépare le terrain à deux autres textes gouvernementaux.

Le décret institutionnalise l'inégalité. Selon la richesse des collectivités locales, voire leur orientation politique, le contenu et le moment de ces 3 heures seront d'une extrême diversité, liée à ce que le décret définit à plusieurs reprises comme le « projet éducatif territorial », principe qui est au cœur du deuxième texte, projet de loi de refondation de l'école (dont le décret est une annexe). Écoles, collèges, lycées passeraient sous le contrôle des collectivités territoriales. En quelque sorte, le principe fondamental, c'est « à chaque territoire son école. ». Et cette territorialisation de l'école va de pair avec une balkanisation de la République que voudrait entériner le troisième texte, le projet d'Acte III de la décentralisation. On se souvient que, présentant ce texte dans la Gazette des communes, la ministre Maryse Lebranchu interpellait les élus : « *Choisissez votre organisation, territoire, par territoire.* »

Le conseil municipal par la motion présentée décide de ne pas appliquer le décret à la rentrée 2013 et demande son abandon.

Le décret Peillon fait face à l'opposition des parents, des enseignants des élus de tous bords.

Le ministre semble prendre acte de cette résistance et se déclare maintenant favorable à une application progressive. Il incite donc les inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) à aller « *à la rencontre de toutes les collectivités locales pour les aider à construire ces projets, pour les aider à appliquer cette réforme... Partout on vous attend.* » Dans un même mouvement il annonce qu'il « *y aura des fermetures parce qu'il y aura des ouvertures.* », donnant ainsi tout son sens à la prétendue création massive de postes avancée pour justifier sa contre-réforme. Nous avons bien compris que cette motion signifie que nous n'entrons pas dans cette démarche. »

Alain Grasselli précise qu'ils ont reçu la motion tardivement. Il défend la motion en question : « Nous sommes le pays européen dans lequel les enfants travaillent le plus de temps. Par ailleurs, nous savons que la coupure du mercredi n'est pas bonne car dans l'idéal il ne faudrait pas de coupure du tout. Par principe nous nous abstenons. »

Christian Minary interroge : « Par principe ? »

Alain Grasselli répond : « Car nous n'avons pas eu la motion à temps. »

Olivier Tritz s'étonne : « J'ai cru que par principe vous vous absteniez afin de soutenir le gouvernement ! »

Il poursuit : « Qu'on soit parent, enseignant, élu, cette réforme fait le buzz. Tous l'ont rejetée. Pourtant le ministre a souhaité passer en force. Le gouvernement veut imposer la territorialisation qui aggrave les disparités au lieu de les corriger.

Il y a une urgence politique : la construction d'une école de la réussite pour tous, peu importe notre lieu d'habitation. Mais à la place de ce projet attendu, le gouvernement propose un décret qui va aggraver les inégalités.

- Quelle sera la rupture entre temps scolaire et périscolaire ?
- Qui va encadrer ces activités ?
- Dans quel lieu se dérouleront-elles ?

Tant de questions qui ne figurent nulle part, dans aucun échange.

Nous voulons :

- une amélioration des conditions de travail grâce à une baisse des effectifs dans les classes et le renforcement des équipes pédagogiques ;
- le rétablissement des postes de RASED et des postes supplémentaires ;
- la titularisation des emplois précaires ;
- l'instauration d'une formation initiale et continue des enseignants.

Par ailleurs, se pose le problème de l'organisation des transports scolaires ainsi que la mise à disposition des équipements sportifs. Quelles doivent être les priorités ? Les élèves qui préparent le bac, les enfants de l'école primaire, les associations, les clubs sportifs ? »

Olivier Tritz conclut : « Tout cela va créer un véritable déséquilibre qui pourrait intensifier la désertification rurale. »

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée avec 20 voix Pour et 4 Abstentions.

Olivier Tritz souhaite attirer l'attention du conseil municipal sur l'actualité du Lycée Jean Zay. Il explique : « Deux spécialités ont été supprimées : mercatique et gestion des systèmes informatiques. Ceci est la conséquence de décisions prises l'année passée, notamment les cartes de formation. La spécialité mercatique sera maintenue sur les fonds propres du Lycée ce qui peut inquiéter sur sa pérennité.»

Il ajoute : « La Région fait des efforts importants de restructuration du lycée, il ne faudrait pas que dans quelques années on constate un manque d'élèves et qu'on aboutisse à une coquille vide même si la coquille sera belle. »

Dominique Filippi précise qu'effectivement la spécialité GSI a été supprimée car elle attire de moins en moins d'élèves au niveau académique. A ce jour, seuls 4 lycées la proposent, il s'agit de Nancy, Metz, Thionville et Bar le Duc. En ce qui concerne la spécialité mercatique, il indique que les effectifs fluctuent d'une année sur l'autre, c'est pourquoi bien que le nombre d'inscription pour 2012/2013 était faible, la direction du lycée a choisi de la maintenir sur ses fonds propres.

Alain Grasselli souligne : « Beaucoup de choses se sont déjà dégradées depuis une dizaine d'années. »

Le maire conclut : « Je félicite et je remercie le Conseil Régional pour cet investissement très important pour nos enfants. Je constate qu'il y a un travail à faire sur cette question là. Je propose de constituer un groupe de travail chargé d'établir une feuille de route précisant notre analyse concernant l'avenir du lycée. Cette feuille de route sera portée auprès de tous nos partenaires. »

Le groupe de travail est constitué des personnes suivantes : O. Tritz – F. Ouabed – C. Minary – A. Grasselli – A. Lafond – D. Filippi. Il se réunira le mercredi 13 mars 2013 à 17h en mairie de Jarny.

14. MOTION POUR L'AIDE ALIMENTAIRE

Suite à la décision de la commission européenne de réduire l'aide alimentaire, Catherine Guillon propose d'approuver la motion suivante :

« En 1987, l'Europe des 10 instaure le plan d'aide aux plus démunis : le P.E.A.D qui découle du surplus de la politique agricole commune : Le P.A.C. Le budget alloué entre 2007 et 2013 est de 3,5 milliards euros.

Depuis cette date, les associations caritatives bénéficient de cette aide afin de subvenir aux besoins des populations les plus fragilisées. Cela représente en Europe, 18 millions de personnes dans 20 pays de l'union européenne. En France, 3 millions de français vivent avec l'aide alimentaire.

Aujourd'hui, le PEAD dispose d'une enveloppe de 480 millions d'euros annuels en Europe dont 72 millions d'euros pour la France. Grâce à ces fonds les associations d'aide alimentaire ont distribué 130 millions de repas à près de 4 millions de bénéficiaires.

L'Union Européenne et les états membres viennent de prendre une décision lourde de conséquences vis à vis de ces populations. Pour la première fois dans l'histoire européenne,

le budget de l'Union Européenne sera en baisse pour la période 2014/2020 : de 3,5 milliards d'euros il passe à 2,5 milliards d'euros, conséquence du budget européen d'austérité, malgré l'image d'une Europe riche et développée et alors que l'Union européenne a reçu le prix Nobel de la paix.

Nous constatons que l'aide alimentaire est maintenue, cependant la réduction de 40% de cette enveloppe va avoir des conséquences désastreuses sur les populations les plus fragiles.

Les associations ont alerté les élus européens en annonçant que cette baisse va engendrer 25 millions de repas en moins par an, alors que l'Union Européenne connaît un nombre croissant de personnes soit plus de 115 millions de personnes qui sont menacées par la pauvreté et l'exclusion.

Malgré la position du Ministre délégué à l'Agroalimentaire Guillaume GARROT de compenser à l'euro près la baisse de l'aide alimentaire aux plus démunis prévue dans le nouveau budget de l'Union européenne, le conseil municipal :

-- APPORTE son soutien aux associations caritatives de notre territoire, aux bénévoles et aux militants qui œuvrent pour la survie et la dignité des personnes en situation de précarité ;
-- AFFIRME sa volonté de ne pas imposer l'austérité du budget accordée à l'aide alimentaire prévue par l'Union Européenne aux populations dans le besoin.

-- EXIGE le maintien, voire l'augmentation de ce budget face au nombre croissant des plus démunis.

-- ALERTE les états membres du danger d'un plan d'austérité. »

Christian Minary réagit : « On pourrait bien sûr dire beaucoup de choses sur la Politique agricole commune et l'Union européenne. Constatons que c'est la politique suivie par cette dernière qui conduit à l'appauvrissement de couches entières de la population. Jusqu'à présent, elle autorisait cet expédient consistant à autoriser l'aide aux plus démunis et voilà que, fidèle à ses principes elle va jusqu'à la remettre en cause. On ne peut qu'exiger son rétablissement. »

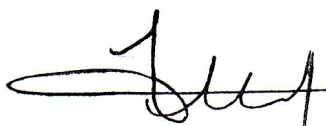
La motion est adoptée à l'unanimité.

Le maire rappelle qu'une motion concernant le site de Florange est à l'étude. Il invite les membres du groupe de travail à se réunir afin d'évoquer cette question lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.

Fait à Jarny, le 21 février 2013

Le maire de Jarny,



J. ZANARDO